

LYCEE **MAXIMILIEN-VOX**
5, rue Madame
75006 PARIS

LYCEE **AUGUSTE RENOIR**
24, rue Ganneron
75018 PARIS

ECOLE **BOULLE**
9-21 rue Pierre Bourdan
75012 PARIS

VŒUX DE CANDIDATURE EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION UNIQUE : CREATION ET CULTURE DESIGN (6HEURES)
Baccalauréat STD2A (Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués)
RENTÉE SCOLAIRE 2021

NOM et Prénoms de l'élève :

Né(e) le : à

Adresse :

Code postal : Ville :

Responsable légal (Père, Mère, Tuteur, Tutrice, autres à préciser) :

NOM et Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Portable :

e-mail :

Etablissement scolaire fréquenté en 2020-2021 :

Nom et adresse complète :

.....

..... Téléphone :

Etablissement : public privé sous contrat autre.....

Classe suivie dans l'année en cours :

Langues vivantes étudiées : - LV1 :

- LV2 :

Classez vos vœux pour les trois établissements parisiens

(MAXIMILIEN-VOX- AUGUSTE RENOIR- BOULLE)

Vœu 1 : _____

Vœu 2 : _____

Vœu 3 : _____

Date et signature du candidat

Date et signature du responsable légal

Attention : Seuls les élèves habitant PARIS peuvent déposer un dossier de candidature.

Ce dossier est à retourner uniquement dans l'établissement correspondant à votre premier vœu avant le **Lundi 17 mai 2021 (dernier délai).**

CONDITIONS D'ADMISSION
EN CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION UNIQUE : CREATION ET CULTURE DESIGN (6HEURES)
Baccalauréat STD2A (Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués)
RENTÉE SCOLAIRE 2021

Ce sont les conditions habituelles d'une admission en classe de seconde générale et technologique.

Les candidats doivent être issus d'une classe de troisième générale et avoir obligatoirement l'avis favorable du conseil de classe pour le passage en seconde générale.

Seuls les élèves habitant PARIS peuvent déposer un dossier de candidature.

MODALITÉS D'ADMISSION

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'ETABLISSEMENT

L'admissibilité est prononcée à partir de l'examen du dossier scolaire constitué par les pièces ci-dessous indiquées et envoyé par voie postale à l'établissement du **1^{er} vœu** choisi avant le **Lundi 17 mai 2021** (Cachet de la poste faisant foi).

Dossier spécifique à télécharger sur un des sites des trois établissements concernés

:
LYCEE MAXIMILIEN-VOX - LYCEE AUGUSTE RENOIR - ECOLE BOULLE

LISTE EXHAUSTIVE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

(A insérer dans une pochette plastique transparente ouverte sur le côté)

- La photocopie du bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre de la classe de quatrième **2019/2020**.
- Les photocopies des bulletins scolaires du premier et deuxième trimestres de la classe de troisième **2020/2021**.
- Une lettre de motivation.
- Travaux personnels (maximum 5, Format A4) – **Ne pas envoyer d'originaux.**
- Deux enveloppes autocollantes de format allongé (220x110 mm) libellées à vos nom et adresse, affranchies au tarif en vigueur.
- Une enveloppe autocollante de format allongé (220x110 mm) libellée au nom et à l'adresse de l'établissement scolaire fréquenté par le candidat, affranchie au tarif en vigueur.
- Une grande enveloppe autocollante de format (240x320 mm) libellée à vos nom et adresse, affranchie pour un poids supérieur à 100g. (Pour retour du dossier non retenu).

COURRIER RÉPONSE

Vous recevrez ultérieurement un courrier de l'établissement choisi en 1^{er} vœu qui vous indiquera le résultat de cette première phase.

En conséquence, il est inutile de solliciter les secrétariats des établissements par téléphone.

LYCEE **MAXIMILIEN-VOX**

LYCEE **AUGUSTE RENOIR**

ECOLE **BOULLE**

RÈGLES DE SÉLECTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE CLASSE DE SECONDE STD2A

RENTÉE SCOLAIRE 2021

Sont concernés les trois établissements publics de PARIS

PREAMBULE :

Le premier vœu est très important et constitue le premier critère de sélection ; le dossier unique doit être envoyé obligatoirement à l'établissement correspondant au premier vœu.

- 1 – Chaque établissement constitue une Commission de sélection des dossiers.
- 2 – La Commission de chaque établissement établit, avec les dossiers de premier vœu reçus, une liste principale et une liste complémentaire correspondant aux dossiers ayant le **meilleur profil** pour la filière STD2A.

Trois critères seront pris en compte :

- •Motivations pour la filière STD2A.
- •Bulletins scolaires.
- •Qualité des travaux présentés

La liste principale est transmise au Rectorat de Paris. L'affectation des élèves est prononcée par Madame la Directrice des services de l'Éducation Nationale

- 3 – En fonction des places susceptibles d'être vacantes à l'issue de l'étude des premiers vœux, les trois établissements constituent une commission commune pour examiner les dossiers non retenus.
- 4 – Les familles seront contactées directement par l'établissement qui aura retenu le dossier de l'élève.
- 5 – Les notifications des dossiers non retenus seront envoyés par la commission commune.

Pour Information, Capacités d'accueil

Lycée Maximilien-Vox : 3 classes – 72 élèves

Lycée Auguste Renoir : 2 classes – 60 élèves

Ecole Boule : 1 classe – 30 élèves